

Séance du 17 FEVRIER 2022

Membres en exercice :	15
Présents :	10
Votants :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

DCM N° 06/2022

Envoyé en préfecture le 18/02/2022

Reçu en préfecture le 18/02/2022

Affiché le

ID : 004-210400131-20220217-202206SUBVECOLE-DE

7-5

---- L'an deux mille vingt-deux
le 17 février à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de
Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 10 février 2022

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole,
DELMAERE Christian, **CHAILLAN** André, **SECHEPINE** Elisabeth,
DANEL Mauricette, **MACCARIO** Fabrice, **LERDA** Serge et **WEBER**
Hélène.

3 absents excusés : **LATIL** Yves, **ARMINGOL** Elisabeth et **WALCZAK**
Franck

2 absents : **ISNARD** Wilfried et **MARTINELLI** Nicolas.

2 pouvoirs : **LATIL** Yves à **LERDA** Serge, **ARMINGOL** Elisabeth à
TURCAN Nicole

Secrétaire de séance : **ROBERT** Frédéric

OBJET :

RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX / ECOLE / DOSSIER DETR 2022

— Construite suivant les standards en vigueur en 2001, l'école d'Aubignosc présente logiquement des niveaux d'isolation modérés. Afin de limiter l'inconfort en période estivale, la mise en place de protections adaptées, va permettre une meilleure gestion des apports solaires contre les fenêtres. Il s'agit d'un système de lamelles orientables installées à l'extérieur. L'éclairage va être entièrement repensé et une installation d'ampoules LED dans tout le bâtiment permettra une économie d'énergie et atténuera la surchauffe des néons classiques.

— Enfin, l'installation de production de chaleur (chaudière à fioul) sera remplacée par une pompe à chaleur qui garantira une haute efficacité thermique et des coûts énergétiques bas.

— L'estimation des installations projetées est de **42 143.80 € hors taxes**

— Ce dossier a été acté dans l'annexe financière du Contrat de relance et de transition écologique (projets sur le territoire de la CCSB & de la CCJLVD)/Contrat de plan Etat/Région 2021-2026.

----Le conseil municipal a l'honneur de solliciter de l'Etat une aide financière dans le cadre du CRTE pour un taux de 50 %, soit 21 071.90 €

---- Une aide financière va également être sollicitée auprès de la Région dans le cadre du FRAT 2022, taux de 30 %, soit 12 643 €

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

✚ **SOLLICITE** de l'Etat une subvention dans le cadre du CRTE au taux de 50 %

✚ **AUTORISE** le maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de cette opération et à signer tous documents y afférents.

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

René AVINENS



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télécours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.